

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 68

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

OBJET

Convention financière pluriannuelle relative aux opérations d'accompagnement de la
L2.

**DGAEDT Direction des Routes
Service Aménagements Routiers
04,13,31,22,19**

PRESENTATION

La convention financière relative aux opérations d'accompagnement de la L2, signée en date du 25 octobre 2011, retient une participation du Département à hauteur de 22,5% de 75,8 M€ soit 17,05 M€ aux conditions économiques de 2009 et approximativement 20,9 M€ aux conditions économiques de réalisation.

Le niveau d'avancement de la réalisation des opérations prévues initialement, est précisé dans le projet de nouvelle convention joint en annexe.

Aujourd'hui, l'Etat, ainsi que la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Ville de Marseille, considèrent qu'une répartition plus adaptée aux enjeux qui ont progressivement émergé avec l'avancement effectif des travaux est nécessaire. Cette évolution porte à la fois sur la requalification des voiries de surfaces délestées par la rocade L2, en y intégrant le développement des transports en commun et des modes actifs, et sur une insertion urbaine améliorée de la L2, au profit des quartiers concernés.

Cette évolution a fait l'objet, de la part de l'Etat, d'une proposition de nouvelle convention financière pluriannuelle relative aux opérations d'accompagnement de la L2, destinée à remplacer celle signée le 25 octobre 2011. Il est à noter qu'il est nécessaire de prévoir une nouvelle convention, et non un avenant à la première, car il est prévu que la Ville de Marseille soit désormais signataire, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Ce projet de convention, dont le texte est annexé au présent rapport, prévoit en particulier les évolutions suivantes :

- un montant plafond pour l'indemnisation des entreprises du MIN abaissé de 20,5 M€ à 13,74 M€ compte tenu des indemnisations déjà réalisées,
- évolution du programme initial des opérations de requalification des boulevards Arnavon et Allende, avec une extension de périmètre jusqu'au giratoire du Père Wresinski, qui s'avère indispensable pour assurer une meilleure intégration urbaine et rendre opérationnelles les infrastructures destinées à recevoir les transports en commun en site propre,
- au titre de l'insertion urbaine de la L2 Nord, la Ville de Marseille souhaite développer un vaste projet d'aménagement d'une plaine des loisirs et de la dalle des Oliviers qui sont complémentaires des aménagements déjà prévus au titre de la L2. Il est proposé d'intégrer ces projets d'un montant de 8,2M€HT à la nouvelle convention, sur financement Ville,
- développement du projet de plaine des loisirs qui repose d'une part sur les talus de la section courante de la L2 et sur la bonne réalisation des voiries nord-sud rétablies au-dessus de la dalle de Sainte Marthe : ces trois chantiers sont indissociables les uns des autres au sens de la livraison d'une infrastructure intégrée dans son environnement urbain. Il s'avère que leur réalisation doit intégrer la déviation d'une importante conduite d'eau potable sous pression actuellement le long de la rue de la Busserine.

INCIDENCE FINANCIERE

Au final, le projet de nouvelle convention des opérations d'accompagnement de la L2 proposé par l'Etat prévoit de rester sur le même montant d'engagement que la convention initiale, soit 17,053 M€ pour le Département, sur un montant total de 75,792 M€ Le principe de la validation de cette convention a été acté lors du comité de pilotage de la L2 du 29 juin.

Ce montant a été voté par l'Assemblée Départementale, le 22 juillet 2011.

Les crédits correspondants seront imputés au budget départemental, sur l'autorisation de programme 2010-17012B, au chapitre 204, fonction 628, article 204113, qui s'élève à un montant de 178 M€

PROPOSITION

Je vous propose de bien vouloir m'autoriser à signer la convention annexée au rapport.

Au bénéfice de ces précisions et sur proposition de Monsieur le Délégué aux Routes, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL